

**ÉTAT DES RELATIONS ENTRE BANQUES ET INSTITUTIONS DE  
FINANCEMENT DECENTRALISEES  
Concurrence ou Complémentarité ?.**

Didier Djoï, Impact Micro Economique Des Politiques Macro Economiques, MIMAP

Pasteur E. J. Akpo, UREF

Août, 2001

**Les opinions exprimées dans cet article sont celles de(s) l'auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles du BIT ou les politiques du BIT. Les papiers disponibles sur le site internet sont le produits de recherches en cours et sont disponibles pour stimuler la discussion. Leur contenu est la responsabilité seule de leur(s) auteur(s).**

**Les documents ne doivent pas être cités sans l'approbation préalable de(s) auteur(s).**

**ÉTAT DES RELATIONS ENTRE BANQUES ET INSTITUTIONS DE  
FINANCEMENT DECENTRALISEES  
Concurrence ou Complémentarité?**

Didier Djoi, Impact Micro Economique Des Politiques Macro Economiques, MIMAP  
Pasteur E. J. Akpo, UREF<sup>1</sup>

**Résumé**

Le Bénin, au cours des années 80, a connu une crise financière et économique sans précédent. Il s'en est suivi une série de réformes dont les mesures de libéralisation. Cependant, et pour plusieurs raisons, lesdites mesures n'ont pu faire disparaître la méfiance des banques vis-à-vis des IFD. Le déficit informationnel explique en grande partie la faiblesse de collaboration entre ces deux institutions. Seuls, un cadre de concertation, la création d'une banque par les IFD et pour les IFD et le refinancement entre les IFD permettront de surmonter les problèmes et apporteront un début de solution au manque criard de ressources financières dont font l'objet les IFD au Bénin.

**Numéro de classification JEL:**

**Mots-clés:**

**Auteur correspondant:** Didier Djoi, 01 BP 4885 Cotonou, E-mail : [cauris21@firstnet.bj](mailto:cauris21@firstnet.bj);  
[ddier61@Yahoo.fr](mailto:ddier61@Yahoo.fr).

Pasteur Akpo, 01BP 2852 RP Cotonou (BENIN), E-mail : [justakpo@avu.org](mailto:justakpo@avu.org).

---

<sup>1</sup> Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer nos remerciements à tous les membres du Comité National de Pilotage, au Bureau International du Travail, à nos assistants Damien MEDEDJI, Alfred QUENUM, Mireille YEHOUENOU, aux responsables des IFD de l'échantillon, de la BCEAO et des banques opérant à Cotonou.  
Mireille YEHOUENOU, aux responsables des IFD de l'échantillon, de la BCEAO et des banques opérant à Cotonou.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>2. ETAT DES LIEUX DE BASE DU PAYSAGE FINANCIER BENINOIS.....</b>	<b>7</b>
<b>3. LA PROBLEMATIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>4. JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET HYPOTHESES.....</b>	<b>12</b>
4.1. Justification.....	12
4.2. Objectifs et hypothèses .....	13
<b>5. REVUE DE LITTERATURE .....</b>	<b>14</b>
5.1. Le cadre théorique .....	14
5.2. Le cadre pratique .....	16
<b>6. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DIFFICULTES RENCONTREES</b>	<b>21</b>
6.1. Echantillonnage .....	21
6.2. Démarche analytique : de la collecte des données à l'organisation du rapport.....	23
<b>7. PRINCIPAUX RESULTATS.....</b>	<b>25</b>
7.1. Evolution et analyse de la structure par terme des crédits et dépôts bancaires au Bénin .....	25
7.2. L'évolution des IFD depuis les années 90 .....	32
7.3. Etat des lieux des relations entre les IFD, leurs clients et les banques .....	33
7.4. Les problèmes de refinancement rencontrés par les IFD vis-à-vis des banques	36
7. 5. L'efficacité organisationnelle .....	41
<b>8. APPROCHES DE SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>42</b>
<b>9. CONCLUSION .....</b>	<b>44</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>44</b>

## RESUME DE TRAVAIL

Dans les années 80, les différentes politiques économiques mises en œuvre au Bénin ont conduit à un effondrement des systèmes économiques et financiers avec toutes ses conséquences. L'ampleur de la crise bancaire survenue pendant cette période a conduit les autorités béninoises à accélérer la restructuration de l'ensemble du secteur financier. Des mesures ont été prises à cet effet dans le cadre des programmes d'ajustement structurel négociés avec les institutions de Bretton - Woods en 1989. Les autorités politiques, en accord avec les autorités monétaires, ont pris notamment la décision de liquider les anciennes banques, et des contacts ont été pris aussitôt avec plusieurs banques étrangères en vue de l'ouverture de nouvelles banques commerciales entièrement privées ou à participation privée majoritaire. Ces initiatives ont été prises pour assurer au pays des services bancaires adéquats et pour maintenir un climat de saine concurrence. L'agrément a été octroyé à cinq (5) nouvelles banques privées et quatre (4) établissements financiers qui, malheureusement, excluent les couches sociales démunies dans l'offre de leur services.

C'est alors que les IFD ont commencé par s'imposer comme une alternative sérieuse au financement formel. Mais, ces dernières sont très tôt confrontées au besoin en fonds de roulement alors que les banques, surliquides, se montrent réticentes pour leur refinancement.

L'étude s'est alors intéressée à savoir :

- si les IFD possèdent un avantage comparatif sur les banques en matière de financement des micro-entrepreneurs, ce qui pourrait justifier l'instauration d'une certaine spécialisation;
- ou s'il s'établit, au contraire, une certaine concurrence entre les banques et les IFD, qui pourrait être bénéfique pour l'ensemble de l'économie ;
- ou encore s'il ne vaut pas mieux rechercher plutôt des complémentarités entre ces deux catégories d'institutions, dans la mesure où, finalement, l'objectif principal communément admis aujourd'hui, par tous les acteurs de la vie économique nationale, est la réduction de la pauvreté.

Trois objectifs de recherche ont été définis et sont :

1. Analyser l'évolution des banques et des IFD depuis les années 80 (notamment le paradoxe financier observé au lendemain de la libéralisation) et faire un rapide état des lieux des relations entre les banques et les IFD ;
2. Déterminer les raisons du faible accès des micro-entrepreneurs, des couches défavorisées et des IFD aux services bancaires (en particulier le refinancement auprès des banques);
3. Analyser les produits offerts par les deux systèmes, mesurer l'efficacité et l'efficience comparées (notamment sur les plans de l'allocation des ressources et de la gestion de l'information), de manière à mieux cerner l'importante question de la concurrence ou de la complémentarité ;

Par rapport au premier objectif, trois sous-périodes ont été distinguées ; celle avant la libéralisation (1980 – 1989), celle allant de la libération à la dévaluation (1990 -1994) et celle après la dévaluation (1995 - 1999).

La sous-période avant la libéralisation est marquée par :

- la mise en application du Traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) avec comme priorité une grande mobilité des capitaux, la mobilisation de l'épargne intérieure et le financement des investissements ;
- l'approbation de nouveaux instruments de politique monétaire qui visent à assurer un meilleur contrôle de la performance globale de l'économie ;
- la création d'un marché financier régional ;

Le système bancaire était alors composé de trois banques. Du point de vue de l'évolution des termes de crédit, on peut noter que les crédits à court terme (CRCT) sont restés au-dessus de la barre des 50%. Les crédits moyens et long terme (CMLT) sont restés, quant à eux, en dessous de 50%. Les crédits impayés ont représenté plus de 50% des crédits en souffrance, sauf en 1986 où ils sont restés à un niveau de 46% des crédits en souffrance. On note, de façon générale, une prédominance des dépôts à vue par rapport aux dépôts à terme. Au cours de la sous-période 1989 – 1994, et face aux perturbations enregistrées dans le système monétaire et à l'ampleur de la crise bancaire survenue pendant cette période, notamment au Bénin, des mesures ont été prises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Les anciennes banques sont mises sous administration provisoire. D'autres mesures importantes prises ont été également prises, à savoir :

- le renforcement du contrôle et de la surveillance des banques à travers la création de la Commission Bancaire et la mise en œuvre du nouveau dispositif prudentiel ;
- le nouveau dispositif de gestion monétaire, à savoir la réforme du marché monétaire, la libéralisation des conditions de banque, le système de réserves obligatoires, la titrisation des concours consolidés ;
- la réglementation des activités de microfinance.

Le paysage bancaire béninois comptait, au cours de cette deuxième sous-période, cinq banques. Les crédits à court terme ont représenté une proportion importante des crédits à l'économie. Les crédits à long terme ont été les plus importants par rapport à la sous-période avant la libéralisation, mais restent toujours en dessous du niveau des crédits à court terme. On note une dominance des crédits impayés par rapport aux crédits douteux et une baisse des dépôts à vue tandis que les dépôts à terme ont connu une évolution.

Au cours de la sous-période 1995 - 1999, les différents types de crédit ont connu des mouvements contraires. Les crédits à long terme ont connu une évolution à la hausse entre 1994 et 1995 tandis que les crédits à court et à moyen terme ont connu une baisse. Entre 1996 et 1997, tous les différents types de crédit ont connu une baisse alors que, entre 1998 et 1999, ils ont connu une hausse. Cette sous-période affiche la proportion moyenne la plus faible aussi bien pour les crédits impayés que pour les crédits douteux. L'écart entre les proportions des dépôts à vue et des dépôts à terme s'est affaibli. Il en découle que les dépôts à terme deviennent de plus en plus importants et pourrait servir plus efficacement que par le passé. Une recommandation importante liée à cet accroissement des dépôts à terme au cours de cette dernière sous-période est que les acteurs financiers doivent rechercher, à travers un espace de concertation et d'échanges, des mécanismes en vue de faciliter une plus grande transformation des dépôts de long terme en crédits à moyen et long termes aux micro-entrepreneurs, de manière à favoriser la transformation et la modernisation de l'appareil productif et à accroître la valeur ajoutée du sous-secteur de la micro-entreprise à la formation du PIB.

L'état des relations entre les banques et les IFD montre qu'il existe des services réciproques matérialisés par des dépôts des IFD auprès des banques et le refinancement des

IFD par les banques. Toutefois, le rapport dépôt/refinancement est très déséquilibré : il n'y a aucune commune mesure entre les dépôts importants effectués par les IFD auprès des banques et le refinancement assuré par ces dernières au profit desdites IFD. On note enfin des désagréments subis par les clients des IFD au cours des opérations quotidiennes de guichet.

Par rapport à tout cela, les IFD doivent tirer des leçons et chercher à imiter leur dépendance vis-à-vis des banques par rapport aux opérations de guichet. Les IFD doivent notamment créer leurs propres guichets au fur et à mesure de la croissance de leur clientèle au lieu de s'en remettre à des banques classiques peu préparées à réaliser ces opérations de faible montant.

Les produits offerts par les deux secteurs sont à la fois complémentaires et concurrentiels. La concurrence apparaît dès que les IFD commencent par offrir des crédits allant jusqu'à cinq millions, montant autrefois réservé aux banques. Les banques sont assez frustrées lorsque les IFD, dorénavant leurs concurrentes, bénéficient de beaucoup d'avantages fiscaux qu'elles (les banques) n'ont pas. Cette question essentielle doit être réglée efficacement par les pouvoirs publics.

Il ressort aussi de l'analyse des données collectées que le coût du franc de crédit (obtenu en rapportant les charges d'exploitation aux crédits déboursés) n'est pas significativement différent qu'on soit au niveau des IFD ou des banques. Or, ces dernières devraient avoir un avantage différentiel sur les premiers puisqu'une large part de leur portefeuille est constituée de gros crédits. Le micro-crédit serait donc de fait une spécialité des IFD. Quant aux gros crédits et au refinancement qui sont actuellement l'apanage des banques, il pourrait devenir un domaine de compétition pour ces deux catégories d'institutions.

Du point de vue des raisons du faible accès des micro-entrepreneurs aux services financiers, notons que le marché du crédit est habituellement sujet à des imperfections. Près de la moitié des clients voient leur dossier rejeté à cause des problèmes d'asymétrie d'information. Les IFD parce qu'elles utilisent une approche basée sur le groupe arrivent à fournir une réponse efficace qui concilie faible coût avec une qualité de l'information et une sécurité des prêts. De ce point de vue, les IFD dans leurs relations avec les micro-entrepreneurs sont bien plus efficaces du point de vue informationnelle que les banques formelles.

Les problèmes évoqués par les IFD et qui limitent leur accès au refinancement sont surtout le taux débiteur pratiqué par les banques, le délai de refinancement dans certains cas où la banque a besoin d'un temps relativement long pour apprécier la santé de l'IFD qu'elle veut refinancer. D'une part, les banques ne peuvent pas baisser leur taux de façon sensible. Les IFD, se verront donc obligés de rechercher les possibilités de refinancement alternatives qui assurent la minimisation du coût.

Il faudrait envisager pour cela une solidarité entre les IFD à travers des possibilités de refinancement qu'elles peuvent établir entre elles. Les IFD doivent penser aussi à la création de leur propre banque.

## **1. Introduction**

Le contexte économique actuel est marqué par une aggravation de la crise économique dans les pays en voie de développement, notamment au Bénin. Or, ces dernières ont besoin d'amorcer une croissance économique durable dans laquelle le développement économique recherché ne peut être atteint. Pour ce faire, il apparaît primordial de mettre un accent tout particulier sur le renforcement des capacités de production dans l'économie, ce qui suppose que l'ensemble du secteur financier joue un rôle moteur prépondérant. Mais, un tel rôle ne peut être assumé que si la dualité observée entre le sous-secteur bancaire et le sous-secteur microfinancier n'est pas judicieusement exploitée afin de promouvoir des relations synergiques assez étroites pour une croissance économique plus forte. La présente étude portant sur l'état des relations entre les banques et les Institutions de Financement Décentralisé (IFD) se veut être une contribution à la réflexion sur cette question.

Outre l'introduction, le rapport est structuré en onze autres parties que sont : l'état des lieux de base, la problématique, la justification, les objectifs et hypothèses, la revue de littérature, la démarche méthodologique et les difficultés rencontrées, les principaux résultats, les approches de solutions aux problèmes identifiés, la conclusion, la bibliographie et les annexes qui incluent les graphiques.

## **2. Etat Des Lieux De Base Du Paysage Financier Beninois**

Les politiques économiques mises en œuvre au Bénin ont eu pour résultat, dans les années 80, une stagnation économique caractérisée par d'importants déséquilibres macroéconomiques et financiers. Sur le plan financier, en particulier, les banques ont été mal gérées au cours de la période "révolutionnaire" (1972-1989) parce qu'elles ont

fonctionné sans respecter convenablement les critères d'efficacité et d'efficience en vigueur dans la profession. Il en a résulté une accumulation des créances douteuses (liées, en grande partie, aux déficits des budgets des entreprises publiques, et des effets d'éviction au profit du secteur de la microfinance. Cette mauvaise gestion des banques a eu finalement pour conséquence une crise financière aiguë marquée par l'effondrement du système bancaire en 1988 et par des défauts de paiement intérieurs et extérieurs. La baisse de l'activité économique, en général au cours des années 80, a accentué la crise en induisant la chute des dépôts au niveau des banques et d'autres systèmes financiers. Toutefois, au cours de cette même période, et face à cette crise financière, les agents économiques ont dû réagir en se portant vers la finance informelle qui a quelque peu compensé le manque ressenti au niveau de la finance formelle. La mise en place, en 1989, d'un programme d'ajustement structurel, soutenu par les partenaires financiers, a permis d'améliorer considérablement la situation économique et financière du pays. Le système bancaire, en particulier, a connu une restructuration, et ce d'autant plus qu'on continue de croire qu'il reste le socle du système financier et l'instrument par excellence de collecte de l'épargne. A partir de 1990, d'autres banques privées se sont installées, redonnant plus de confiance aux opérateurs économiques. A fin juin 2001, le Bénin dispose de cinq banques et quatre établissements financiers. Les cinq banques sont : Bank of Africa, ECOBANK Bénin, Banque Internationale du Bénin (BIBe), Financial Bank Bénin et Continental Bank Bénin. Les quatre établissements financiers sont<sup>2</sup> : Equip-Bail, S.a (filiale de la Bank Of Africa), Crédit Promotion Bénin, Crédit du Bénin S.a et Caisse Nationale d'Epargne du Bénin. En 1991-1992, suite aux mesures de redressement, la croissance du PIB a redémarré, l'inflation a été maîtrisée, le solde primaire des opérations financières de l'Etat est redevenu positif. Le système bancaire s'est remis à fonctionner de nouveau sans à-coups, et la

---

<sup>2</sup> Source : BCEAO/Commission Bancaire ; Rapport annuel 1998. P.86-87

position extérieure du Bénin s'est sensiblement améliorée. Ces progrès au niveau macroéconomique ont été poursuivis jusqu'en 1994, date à partir de laquelle la stratégie d'ajustement a été fondamentalement renforcée par le changement de la parité du franc CFA, l'objectif recherché étant de stimuler la compétitivité extérieure du Bénin et des autres pays africains de la Zone Franc.

Depuis la restructuration du système bancaire, les dépôts ont plus que doublé entre 1990 et 1998, passant de 91,4 milliards FCFA en 1990 à 322 milliards à fin 1998<sup>3</sup>. Mais, malgré l'accroissement des crédits à l'économie, le taux de financement (mesuré par le rapport crédits/PIB) s'est amenuisé au fil du temps. Ainsi, d'un niveau de 20,3% en 1990, ce ratio s'est établi à 5,7% en 1997 après son passage sous la barre des 10,7% en 1994 (BIPEN, juin 1999). Par ailleurs, les crédits distribués par les banques sont des crédits généralement courts (voir graphique 1 en Annexe), comme en témoigne la répartition par terme de l'encours desdits crédits. En effet, au 30 décembre 1998, les crédits à court terme représentaient 64,2% de l'encours total des crédits à l'économie alors que la part des concours à moyen et long termes s'établissait à 35,8%. Cette situation s'explique par la prépondérance des dépôts courts dans le total des dépôts bancaires (voir graphique 4 en Annexe). A cette déficience s'ajoute l'exclusion par le système bancaire formel de certaines catégories sociales. C'est alors que les Institutions de Financement Décentralisé (IFD) se sont affichées plus clairement et se sont imposées comme des alternatives sérieuses au financement formel. Au Bénin, ces IFD couvrent mieux le territoire que les banques. Elles totalisaient, au 31 décembre 1998, 61 antennes réparties dans tout le pays. Elles comptaient, à cette date, environ 225.000 déposants (BIPEN, op. cité), soit quatre fois plus que toutes les banques réunies. Les IFD ont mobilisé, en 1998, environ 19,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 173,3% par rapport au montant collecté en 1994. En 1998, les IFD ont

octroyé 20,2 milliards de FCFA de crédit contre 3,8 milliards en 1994, soit un accroissement de plus de 431,5% (Ministère des Finances et de l'Economie, 1999). Les taux de remboursement y sont supérieurs à 80%.

Le taux de pénétration des IFD est relativement plus élevé que celui des banques pour la simple raison que la clientèle touchée est plus grande. Même si, dans l'absolu, ce taux reste faible, il montre bien qu'il s'agit de formes d'organisations plus adaptées à la mobilisation de l'épargne et à l'octroi de crédits et, par conséquent, au financement des activités économiques à la base et des petites et moyennes entreprises. Elles constituent donc, de ce point de vue, un complément indispensable au système bancaire.

Dans le souci d'une meilleure compétitivité, des mesures de libéralisation du secteur financier sont intervenues et visaient surtout l'accroissement de l'épargne interne, la disponibilité du crédit, l'efficacité et la compétitivité de l'intermédiation financière, la facilité d'accès d'une forte proportion des pauvres et des petits opérateurs économiques aux services financiers, etc. Malheureusement, lesdites mesures, là où elles ont été prises et appliquées, n'ont pu donner que des résultats mitigés.

### **3. Problématique**

Les IFD, parce qu'elles ont pour vocation de fournir, sur une très longue période, des services de qualité à faible coût à un grand nombre de personnes pauvres ou à faibles revenus, éprouvent d'énormes besoins de capitaux, essentiellement pour satisfaire la demande de la clientèle. Or, si ces besoins étaient couverts, lesdites institutions verraient augmenter le volume de leur portefeuille de prêts et, toutes choses étant égales par ailleurs, parviendraient progressivement à assurer significativement leur autofinancement, l'une des

---

<sup>3</sup> Source : Bilan et perspectives à court et à moyen termes de l'économie nationale (BIPEN), juin 99, et Rapport annuel de la Commission Bancaire de l'UMOA, 1998).

conditions pour garantir leur pérennité. Mais, le risque de ne pas pouvoir couvrir leurs charges de fonctionnement est l'une des plus importantes menaces pour les IFD. Malheureusement, elles sont loin d'y parvenir du fait du faible niveau des capitaux détenus par ces institutions, les fonds accordés par les partenaires financiers extérieurs étant limités en quantité et dans le temps. Aussi, les IFD ont-elles besoin que s'instaure une collaboration soutenue et réciproquement bénéfique entre elles et les banques locales. Une telle collaboration afin de bénéficier du financement bancaire. Mais, ladite collaboration suppose que les IFD parviennent à vaincre leur réticence naturelle à recourir aux ressources bancaires classiques, et à mieux maîtriser leurs charges de fonctionnement, et que les banques classiques modifient leurs comportements à l'égard des IFD en leur fixant des conditions favorables qui tiennent compte de leurs contraintes spécifiques. N'est-il pas, en effet, possible d'imaginer une forme de collaboration des IFD avec les banques qui facilite la résolution de l'épineuse question de l'insuffisance de ressources financières constatées au niveau des IFD et qui s'inscrive dans la dynamique de l'évolution des deux secteurs financiers ?

En d'autres termes, lorsqu'on envisage l'intervention des banques dans la microfinance, et réciproquement, on est en droit de se demander, à partir d'un état des lieux à dresser :

- si les IFD possèdent, en matière de financement des micro-entrepreneurs, un avantage comparatif sur les banques qui pourrait justifier l'instauration d'une certaine spécialisation; ou
- s'il s'établit, au contraire, une certaine concurrence entre les banques et les IFD, qui pourrait être bénéfique pour l'ensemble de l'économie ; ou encore
- s'il ne vaut pas mieux rechercher plutôt des complémentarités entre ces deux catégories d'institutions de manière à faire jouer les effets de synergie entre elles.

## **4. Justification de la recherche, objectifs et hypothèses**

### **4.1. Justification**

La présente recherche se justifie du point de vue de son originalité, du point de vue de son actualité et d'un point de vue pratique.

- En ce qui concerne son originalité, il faut admettre que, bien que les banques et les IFD entretiennent des relations de natures diverses et déséquilibrées depuis des années, très peu d'études ont été réalisées pour retracer ces types de relations : Gnansounou (1989), Akpo (1992), Lelart (2000). De telles relations sont aujourd'hui peu connues pour n'avoir pas été bien identifiées, recensées et capitalisées. Dans ces conditions, très peu de possibilités existent pour susciter un débat et pour prendre des décisions justes qui pourraient déboucher sur l'instauration de relations plus bénéfiques pour lesdites institutions.
- Du point de vue de son actualité, il est à souligner que l'industrie de la microfinance connaît une forte demande de ses produits alors qu'elle reste limitée dans son offre, surtout à cause de l'insuffisance de ressources financières qui la caractérise. Et l'on se demande si les banques ne peuvent pas soutenir financièrement les IFD. Déjà certaines banques commerciales qui sont réputées dans le financement des gros projets commencent à s'intéresser à la microfinance en milieu urbain en finançant directement les micro-entrepreneurs qui étaient la cible privilégiée des institutions de financement décentralisé. Mais, si les banques sont dans une parfaite légalité en finançant les micro-entrepreneurs, on est en droit de se demander si cette avancée ne relève pas d'un effet de mode ou si, au contraire, elle traduit l'efficacité réelle desdites en matière de financement direct des micro-entrepreneurs.

- Enfin, d'un point de vue pratique, cette étude s'inscrit dans la perspective de la rédaction d'un document de politique de microfinance au Bénin au cours de l'année 2001. Il est en effet important de bien cerner à l'avance les types de relations qui existent entre le secteur bancaire et celui du financement décentralisé, de manière à pouvoir formuler une politique adaptée au contexte et capable de générer une synergie.

## 4.2 Objectifs et hypothèses

Cette recherche vise à identifier la dynamique de l'évolution temporelle des deux secteurs (depuis les réformes structurelles à nos jours). De façon spécifique, elle vise à :

1. Analyser l'évolution des banques et des IFD depuis les années 80 (notamment le "paradoxe financier" observé au lendemain de la libéralisation), dans la mesure où ce survol historique permettrait de faire un rapide état des lieux;
2. Déterminer les raisons du faible accès des micro-entrepreneurs aux services bancaires, et ce d'autant plus que la bonne connaissance des causes du faible accès facilite la recherche de solutions pertinentes ;
3. Mesurer l'efficacité et l'efficience comparées (notamment sur le plan de l'allocation des ressources et de la gestion de l'information), de manière à mieux cerner l'importante question de la concurrence ou de la complémentarité ;
4. Formuler des recommandations d'intérêt bénéfique pour les IFD et les banques dans la perspective d'une meilleure collaboration.

Trois hypothèses sont formulées :

H1 : Le "paradoxe financier" observé s'explique par le caractère inadapté des règles classiques de gestion bancaire aux contraintes du milieu et par la prédominance des dépôts courts dans les banques ;

H2 : Les conditionnalités trop rigides et l'aversion pour le risque des banques justifient le faible accès des micro-entrepreneurs et des IFD aux services bancaires ;

H3 : Les banques commerciales sont moins efficaces que les IFD à cause, d'une part, des coûts d'administration attachés aux activités des institutions de microfinance et, d'autre part, à cause des contraintes de gestion de l'information.

## **5. Revue de littérature**

Elle se réfère à un cadre théorique basé sur les notions de répression financière telle que développée initialement par Mc Kinnon (1973) et Shaw (1973) et d'asymétrie d'information, et à un cadre pratique permettant de faire le point des différents problèmes rencontrés dans ce secteur.

### **5.1. Le cadre théorique**

Les difficultés rencontrées par certaines catégories de la population en matière de mobilisation des ressources financières disponibles dans les institutions financières peuvent être traduites par le phénomène de la répression financière. Ce concept clé en théorie financière s'inspire des principes économiques d'essence néoclassique. Il a été développé par deux chercheurs [Mc Kinnon (1973) et Shaw (1973)], qui tentent d'expliquer les entraves au développement des marchés financiers, les difficultés liées à l'accès au crédit et à la mobilisation de l'épargne dans les Pays en Voie de Développement (PVD). Selon les tenants de cette thèse, il y a «répression financière » lorsque l'Etat essaie de réglementer les marchés financiers et que, de ce fait, les acteurs du secteur financier sont amenés à se comporter autrement qu'ils ne le feraient sur un marché libre. Cette réglementation

concerne surtout le plafonnement des taux d'intérêt, du taux de réemploi des dépôts présents (conformément aux règles prudentielles), l'administration du taux d'intérêt directeur et du taux de change, souvent fixés à des niveaux artificiellement trop bas pour correspondre aux réalités du marché.

En réalité, l'objectif poursuivi par ces politiques gouvernementales interventionnistes n'était pas de créer de la « répression financière » (qui en est une conséquence), mais de favoriser plutôt l'orientation de l'investissement vers certains secteurs prioritaires de l'économie par la subvention du taux d'intérêt pratiqué sur le montant du financement de leurs activités, ou la protection des industries naissantes des effets du dumping des produits importés bon marché. Seulement, face au niveau élevé du taux d'inflation observé dans beaucoup de PVD, le maintien des taux d'intérêt à un niveau artificiellement bas réduit les bénéfices des banques et peut même les amener à enregistrer des pertes. Du côté de l'épargnant, des taux d'intérêt bas, dans une situation de forte inflation, ne l'incitent pas à épargner puisque la rémunération de son épargne pourrait être négative et le pouvoir d'achat de l'intéressé serait plus faible que par le passé.

Dans le cas du Bénin, ces politiques « répressives » sont présentes dans certaines dispositions réglementaires de la BCEAO telles que consignées notamment dans la loi bancaire, la Loi PARMEC et dans les règles prudentielles.

L'asymétrie d'information et ses corollaires, la sélection adverse et l'aléa moral - très débattus aujourd'hui dans ce qu'il a été convenu d'appeler la "Nouvelle Microéconomie" - constituent autant de freins à l'accès des petits entrepreneurs au crédit. Quoique leurs projets soient rentables, ces derniers n'arrivent pas à accéder au crédit, faute de pouvoir offrir des garanties saisissables, ou à cause du caractère informel de leur entreprise, ou encore à cause de leur localisation en milieu rural. Les agriculteurs, quant à eux, représentent une couche de la population encore plus marginalisée, à cause des

contraintes particulières qui pèsent sur leurs activités (éloignement des marchés financiers, activités sujettes aux aléas climatiques ...).

## **5.2. Le cadre pratique**

Il concerne essentiellement les faits majeurs ayant marqué l'évolution du secteur financier béninois depuis les années 1980, et en particulier celle des banques.

En effet, Pour rendre compte des faits majeurs ayant marqué le secteur financier béninois et les traits saillants de la réforme de base, il est utile de replacer le Bénin dans son contexte sous-régional. En effet, le Bénin partage avec d'autres pays une monnaie commune, le Franc CFA et est, de ce fait, astreint à une série de dispositions communes régissant le fonctionnement du système financier formel dans les pays membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) et placées sous le contrôle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Commission Bancaire. Les différentes mesures de politique économique appliquées suite à la crise économique et financière sans précédent survenue au cours de la décennie 80 sont regroupées suivant, grosso modo, deux périodes<sup>4</sup>, à savoir de 1980-1989 et de 1990 jusqu'à ce jour.

La première période caractérise le système bancaire de la période du monopole des banques d'Etat, tandis que la seconde marque l'ère du libéralisme incluant l'avènement de la dévaluation en janvier 1994.

La période 1980-1989, a vu s'appliquer le traité instituant l'UMOA. Ce traité, en vigueur depuis 1962 est resté jusqu'en 1973, date de sa renégociation. Il se référait à l'organisation d'un marché monétaire et d'un marché financier. Il poursuivait un objectif de développement rapide mais, désormais aussi, d'adaptation des économies des pays

membres aux contraintes de l'environnement international. Pour la réalisation de ce double objectif, deux priorités ont été dégagées :

- une plus grande mobilité des capitaux au sein de cet espace géographique, corrélée avec une affectation rationnelle des ressources recueillies ;
- la mobilisation de l'épargne intérieure et le financement des investissements.

Face aux perturbations enregistrées dans le système monétaire international, les autorités monétaires ont engagé, à la fin des années 80, une réforme de la politique monétaire dans l'espace UMOA. Les nouveaux instruments de ladite politique ont été approuvés par le Conseil des Ministres de l'UMOA en octobre 1989. Ces instruments sont basés sur le taux d'intérêt et les réserves obligatoires et visent à :

- assurer un meilleur contrôle de la performance globale de l'économie ;
- promouvoir la mobilisation de l'épargne ;
- veiller à la qualité des crédits distribués.

Dans ce cadre, il a été adopté un nouveau dispositif de gestion monétaire et un système d'appréciation des risques (accords de classement). Par la suite, un marché financier régional a été créé. En outre, une réglementation spécifique a été mise sur pied pour les systèmes de financement décentralisé à travers la loi PARMEC.

L'ampleur de la crise bancaire survenue, pendant cette période, a conduit les autorités béninoises à accélérer la restructuration de l'ensemble du secteur financier. Des mesures ont été prises à cet effet dans le cadre des programmes d'ajustement structurel négociés avec les institutions de Bretton-Woods en 1989. Les autorités politiques, en accord avec les autorités monétaires, ont pris notamment la décision de liquider les anciennes banques. Des contacts ont été pris aussitôt avec plusieurs banques étrangères en vue de l'ouverture de nouvelles banques commerciales entièrement privées ou à

---

<sup>4</sup> Mais, pour plus de détails, cette évolution a été retracée sur trois périodes dans la partie "Résultat" du

participation privée majoritaire. Ces mesures visaient à assurer au pays des services bancaires adéquats et à maintenir un climat de saine concurrence.

Mais, à partir de 1990, plusieurs mesures importantes dites mesures d'accélération de la réforme de base ont été prises par les autorités monétaires en vue d'accélérer le processus de réforme précédemment engagé. Celles qui présentent un caractère impulsif concernent le renforcement du contrôle et de la surveillance des banques, la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion monétaire, la réglementation des activités de micro-finance et la définition d'un taux d'usure applicable aux institutions non bancaires.

Le renforcement du contrôle et de la surveillance des banques est rendu opérationnel à travers la création de la Commission Bancaire et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif prudentiel.

➤ La Commission Bancaire

La Convention relative à la Commission Bancaire a été signée le 24 avril 1990. C'est une institution de l'UMOA ayant un caractère supra national et dont le siège est à Abidjan. Elle est créée en remplacement des anciennes commissions bancaires nationales. En tant qu'organe de contrôle, la commission bancaire donne son avis conforme préalablement à l'agrément des banques et établissements financiers désirant s'installer dans l'espace UMOA. Par ailleurs, elle dépêche des missions d'inspection dans les banques et établissements financiers à des fins de contrôle. Le cas échéant, elle prononce des sanctions qui peuvent aller de l'avertissement au retrait d'agrément. Pour renforcer ce processus, il a été mis en place une nouvelle réglementation bancaire : la loi n° 90-018 du 27 juillet 1990 dont les objectifs déclarés sont de deux ordres :

- la mise en conformité avec les dispositions de la Convention portant création de la Commission Bancaire.

- La modernisation de la législation existante pour l'adapter au nouveau dispositif de gestion monétaire.

➤ Le nouveau dispositif prudentiel

Il est un ensemble de règles assorti de normes applicables aux banques et établissements financiers en activité dans l'Union. Il est entré en vigueur en 1991. Son réaménagement est intervenu à la suite de la décision du Conseil des Ministres du 17 juin 1999. Le dispositif prudentiel porte sur :

- les conditions d'exercice de la profession bancaire ;
- la réglementation des opérations des banques et établissements financiers ;
- les normes de gestion.

A côté du renforcement du contrôle et de la surveillance des banques, il a été mis en place, en octobre 1993, suite à la décision du Conseil des Ministres de l'UMOA de décembre 1992, un nouveau dispositif de gestion monétaire qui porte sur la réforme du marché monétaire, la libéralisation des conditions de banque, la mise en œuvre du système des réserves obligatoires et la titrisation des concours consolidés.

Par ailleurs, face à la multiplicité des expériences visant à offrir des services financiers de proximité, notamment aux populations défavorisées, la BCEAO a initié en 1992, avec l'aide du Canada, un Projet d'Appui à la Réglementation des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne et de Crédit (PARMEC). Ce projet a abouti à l'élaboration d'un cadre juridique spécifique aux institutions de micro finance. Il s'agit d'un cadre uniforme adopté par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1993. Il a été transmis aux différents Etats membres de l'Union pour adoption.

Ce cadre juridique est composé d'une loi, de son décret d'application et d'une convention. Au Bénin, il s'agit :

- de la loi n° 97-027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- du décret n° 98-60 du 09 février 1998 portant modalités d'application de la loi n° 97-027 du 08 août 1997.
- de l'arrêté n° 465/MF/DC/MICROFIN du 07 juin 1999 portant modalités de conclusion de conventions avec les structures ou organisations d'épargne et de crédit non constituées sous forme mutualiste ou coopérative.
- de la loi n° 98-33 du 17 Avril 1998 et l'Arrêté DMC/MEFP n° 5169 du 29 juin 1998) fixant désormais le taux d'usure applicable aux banques à 18% et celui des institutions financières à 27%.

Afin de faciliter le fonctionnement harmonieux de ce cadre juridique, il a été mis en place une cellule de suivi des systèmes de financement décentralisé au sein des Ministères chargés des finances des pays membres de l'Union. Au Bénin, cette cellule a pris le nom de « Cellule Microfinance ». Par ailleurs, la BCEAO a créé, au niveau de son siège, une structure spéciale pour l'appui à l'application de la réglementation. Il s'agit de la Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance (MRDM).

Les réformes opérées sur le plan de la gestion monétaire au niveau de la zone ont eu des effets sur l'évolution des banques. Cette évolution est appréhendée au moyen d'une étude du paysage bancaire béninois avant et après la libéralisation du secteur financier.

Ainsi, avant la libéralisation, le système bancaire était composé de trois banques toutes d'Etat, à savoir :

- La Banque Béninoise pour le Développement (BBD), société privée devenue par la suite société d'Etat à partir du 02 décembre 1974, créée avec un capital de 1,5 milliards de FCFA ;

- La Banque Commerciale du Bénin (BCB) créée le 27 juin 1975 avec un capital de 1,5 milliards de FCFA ;
- La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) créée le 22 août 1975 avec un capital de 300 millions de FCFA.

Après la libéralisation du secteur financier, le nouveau cadre réglementant l'exercice de la profession bancaire a favorisé l'émergence de nouvelles banques à capitaux majoritairement privés qui oeuvrent aujourd'hui au renforcement de l'intermédiation financière (voir tableau 1).

**Tableau I: Liste des banques agréées et fonctionnelles au Bénin au 31 Décembre 1998**

Désignation	Date d'agrément	Nombre d'agences	Effectif des cadres	Effectif des employés
Bank of Africa	13/10/1989	4	19	168
Ecobank-Bénin	13/10/1989	4	31	124
Banque Internationale du Bénin	05/02/1990	5	47	106
Financial Bank Bénin	05/12/1988	8	16	109
Continental Bank Bénin	30/12/1992	1	35	38

Source : BCEAO, Rapport annuel 1998 de la Commission Bancaire

Toutes ces banques se distinguent essentiellement par leur vocation universelle. Parmi celles-ci, une seule est considérée comme étant une grande banque avec un total bilantiel supérieur à 100 milliards de FCFA. Quant aux autres, elle comprennent une banque moyenne (dont le total du bilan est compris entre 50 et 100 milliards FCFA) et des banques de petite taille (ayant un total du bilan inférieur à 50 milliards de FCFA).

Il convient de noter que la presque totalité de ces établissements n'a de représentations que dans les grands centres urbains. Cette situation explique, en partie, les difficultés d'accès des populations défavorisées aux services bancaires.

## **6. Demarche methodologique et problemes rencontrés**

### **6.1. Echantillonnage**

Il n'existe pas encore au Bénin un répertoire complet des IFD, ce qui fait qu'il est difficile de connaître leur nombre réel. La banque de données sur les IFD, produite par le PA-SMEC en 1998, a fait état de seize,<sup>5</sup> (voir Annexe 1).

L'échantillonnage dans le cadre de cette étude a consisté, dans un premier temps, à extraire de l'ensemble des IFD celles qui concentrent une partie de leurs activités à Cotonou (zone géographique délimitée pour l'étude), de façon à établir des relations avec les banques implantées dans la même zone. Ce premier tri fait retenir, sur les seize, six IFD que sont : FECECAM, PADME, PAPME, MDB, Convergence 2000, CMMB. A cette liste de six IFD, il nous a paru nécessaire d'ajouter VITAL FINANCE compte tenu de son importance. Cette nouvelle liste de sept IFD a été soumise à un tirage au sort pour en retenir définitivement cinq que sont : VITAL FINANCE, PADME, Convergence 2000, MDB, FECECAM. L'annexe 2 montre, à travers plusieurs variables (le nombre de membres ou de clients, le total de crédits déboursés), l'importance de ces IFD sur l'échiquier national. En exploitant la banque de données du PA-SMEC pour apprécier la représentativité de ces cinq IFD, on se rend compte que cet ensemble détient 90% des membres ou de la clientèle des seize IFD, et concentre à son seul niveau au moins 92% de l'encours total de crédit. Il s'agit donc d'un ensemble représentatif. Cet effectif devrait être complété par trois Institutions de Financement Décentralisé Informelles (IFDI) représentées par des tontiniers ambulants opérant à Cotonou et entretenant de relations avec le système bancaire. Malheureusement, la collaboration de cette catégorie a fait défaut. Au niveau des banques, l'échantillonnage a été exhaustif et a pris en compte toutes les cinq évoluant à Cotonou. Pour obtenir la cinquantaine de clients des banques et des IFD, il a été procédé à

---

<sup>5</sup> Cet effectif représente celui des IFD qui ont pu produire à temps au PA-SMEC les données pour 1998. Il est donc clair que le nombre d'IFD est bien largement supérieur à 16 et pourrait atteindre environ 300 selon le Rapport sur l'étude sectorielle approfondie réalisée par le PNUD en décembre 1998.

un tirage accidentel. Les contacts avec les clients ont été possibles lors de nos passages dans les banques et les IFD. On note, dans cet échantillon de clients, 40% de femmes contre 42% financées par l'ensemble des seize IFD contenues dans la banque de données pour 1998 du PA-SMEC. Dans la plupart des cas, il a été possible de remplir le questionnaire, séance tenante et pendant une heure environ. Pour ce qui concerne les IFD, les questionnaires confectionnés à leur intention ont été remplis. De plus, des discussions ont eu lieu avec leurs responsables pour rechercher quelques précisions qui étaient absentes des réponses fournies et obtenir surtout des informations qualitatives sur les relations entre les banques et les IFD. A ce niveau, des appréciations positives et négatives ont été relevées.

## **6.2 Démarche analytique : de la collecte des données à l'organisation du rapport**

L'objectif 1 relatif à l'analyse de l'évolution des banques et des IFD a été poursuivi en considérant trois sous-périodes que sont : celle avant la libéralisation (1980-1989), celle de la libération à la dévaluation (1990 -1994) et celle après la dévaluation (1995- 1999). Au cours de chaque sous-période, les faits marquants du système bancaire ont été exposés, de même que les différentes mesures prises et leurs effets. Les mesures les plus importantes de la réforme de la politique monétaire au sein de l'espace UMOA ont été également développées. De plus, l'analyse des IFD a porté sur la loi PARMEC qui définit les conditions d'exercice de l'activité de microfinance, sur l'évolution des proportions des différents types de crédits (crédits court terme, crédits moyen et long termes), l'évolution des taux de croissance annuel des différents types de crédit, l'évolution des proportions des crédits en souffrance et l'évolution des proportions des différents types de dépôts par rapport au dépôt total. Des graphiques ont retracé leur comportement sur toute la période (1983-1999) et ont permis d'observer les tendances prises par les différentes variables au

cours des trois sous-périodes retenues pour l'analyse, de nuancer le concept de "paradoxe financier" et de déboucher sur une conclusion relative à l'hypothèse 1.

Par ailleurs, en ce qui concerne les IFD, un tableau retraçant l'évolution des principales variables (le volume des dépôts, des fonds propres, les lignes de crédit, le montant des placements auprès des banques, l'encours du crédit, le sociétariat (pour les structures mutuelles et/ou coopératives) a été dressé sur une seule période allant de 1993 à 1998. Enfin, une analyse des problèmes que les IFD ainsi que leurs clients rencontrent quotidiennement dans leurs relations avec les banques a été faite.

L'objectif 2 relatif à la détermination des raisons qui justifient le faible accès des micro-entrepreneurs, des couches défavorisées et des IFD aux services bancaires (en particulier le refinancement par les banques) a été abordé, dans un premier temps, à travers l'exposé du problème de l'asymétrie d'information (sous ses différentes formes) rencontré par l'ensemble des acteurs et, dans un deuxième temps, à travers d'autres problèmes (notamment de refinancement) apparaissant dans les relations entre les IFD et les banques. A ce niveau, des tableaux à double entrée et des graphiques ont servi à montrer la faiblesse des refinancements accordés aux IFD, comparée à l'importance des placements ou dépôts que ces dernières ont effectués dans les banques. L'analyse s'est poursuivie dans le sens de la description des autres problèmes auxquels font généralement face les IFD (inexistence de garanties, taux de refinancement élevé) lorsqu'elles cherchent à entrer en relation avec les banques. Une telle démarche a permis de tirer une conclusion par rapport à l'hypothèse 2.

L'objectif 3 concernant la mesure de l'efficacité et de l'efficience comparées des deux systèmes financiers est abordée à travers une analyse des coûts, d'une part, et de la qualité et de la précision des informations, d'autre part (efficience allocative et efficience organisationnelle). Le coût d'un franc de crédit déboursé est obtenu en rapportant le total

des charges d'exploitation au montant total du crédit déboursé au cours des années 1998 et 1999.

A ce niveau, les difficultés rencontrées dans la collecte des informations relatives aux banques commerciales ont conduit à considérer les données consolidées pour l'ensemble des banques au cours des années 1998 et 1999 pour le calcul du coût d'un franc de crédit. Par contre, au niveau des IFD, le coût du franc de crédit a été calculé pour chacune d'elles. La règle de décision retenue à ce niveau est la suivante : si le résultat montre que le coût d'un franc de crédit au niveau des banques n'est pas sensiblement plus bas que celui des IFD pour une année donnée, on en déduit que les banques ne sont pas plus efficaces que les IFD du point de vue de l'efficacité organisationnelle. Ceci permet de tester la première partie de l'hypothèse 3. Pour ce qui concerne l'efficacité allocative, qui fait référence à la fois à l'efficacité dans l'évaluation des risques, à la qualité et la précision des informations, l'analyse faite au niveau de l'objectif 2 et relative à l'asymétrie d'information reste valable. Cette analyse servira à conclure relativement à la deuxième partie de l'hypothèse 3. Des recommandations découlant des résultats à divers niveaux, sont consignées dans une section appropriée.

## **7. PRINCIPAUX RESULTATS**

Les principaux résultats qui se dégagent de ces enquêtes sont relatifs à l'évolution et l'analyse de la structure par terme des crédits et des dépôts bancaires, l'évolution des IFD et l'état des lieux des relations entre les IFD, leurs clients et les banques.

### **7.1. Evolution et analyse de la structure par terme des crédits et des dépôts bancaires au Bénin**

Trois points sont abordés ici : la structure des crédits à court, moyen et long termes, des crédits en souffrance et des dépôts.

L'évolution et l'analyse des crédits à court, moyen et long terme laissent voir que, avant la libéralisation (entre 1983 et 1989), les crédits à court terme (CRCT) sont restés au-dessus de la barre de 50% au fil du temps. Le plus fort pourcentage est observé en 1988 (70,89%) et le plus faible en 1985 (50,90%). Les crédits à moyen terme (CRMT) qui correspondent, à quelques points près, aux CRMLT sont restés, quant à eux, en dessous de 50%. Etant donné qu'ils évoluent en sens inverse des CRCT, leur plus fort pourcentage est obtenu en 1985 (48,49%) et le plus faible en 1988 soit 27,60% (cf. graphique 1 en annexe). Il convient de noter que les CRLT, pris singulièrement, n'ont jamais dépassé le seuil de 5% relativement à l'ensemble des crédits à l'économie. Cette situation est surtout due à l'orientation des crédits vers le commerce de gros et de détail. Le plus fort pourcentage est de 4,89% en 1986, et le plus faible de 0,60% en 1985 (graphique1). Les niveaux caractéristiques observés entre 1984 et 1986, entre 1988 et 1989 et en 1996 s'expliqueraient respectivement par :

- la prépondérance notoire du financement extérieur dans les investissements publics alors dominants, dans une conjoncture marquée par l'afflux des pétrodollars dans les pays du Sud et donc un recours limité au crédit bancaire local ;
- la récession et l'instabilité politique qui n'incitaient pas les banques à s'engager sur le long terme ;
- l'alternance politique comme source d'incertitude au niveau des opérateurs économiques justifiant, sans nul doute, des retraits de fonds placés à long terme dans les banques ; ce qui, en définitive, limite les possibilités de financement long de ces dernières.

Par contre, la remontée des crédits à long terme entre 1994 et 1996 serait provoquée, en partie, par la reprise des activités commerciales et la préparation de la tenue du Sommet de la Francophonie au Bénin en 1995.

Après la libéralisation et avant la dévaluation de 1994, la tendance observée est restée inchangée par rapport à la période avant la libéralisation. Les crédits à court terme ont représenté une proportion importante des crédits à l'économie. Leur plus fort pourcentage est obtenu en 1993. Quant aux crédits à moyen terme, ils ont enregistré leur plus fort taux (34,35%) en 1990. En ce qui concerne les crédits à long terme, ils ont été relativement plus importants par rapport à la période avant la libéralisation. Le plus fort pourcentage a été de 6,29% en 1990. Juste après cette année, les crédits à long terme ont connu une décroissance jusqu'en 1993. Ceci peut s'expliquer par la « prime à la démocratie » (sous forme de rééchelonnement ou remise de dette ou encore d'afflux de capitaux neufs), dont a bénéficié le Bénin au lendemain de la Conférence Nationale.

Après la dévaluation de 1994, la tendance est restée également inchangée. Par contre, la proportion des crédits à court terme est devenue plus importante et a connu une évolution en dents de scie. Le plus fort pourcentage est obtenu en 1996 (71,76%). Quant aux crédits à moyen terme, la plus forte proportion (43,82%) est enregistrée en 1997. De leur côté, les crédits à long terme ont pratiquement disparu. Le pourcentage le plus élevé est égal à 5,21% en 1995 avant de redescendre à moins de 1% en 1999. Cette contre-performance peut s'expliquer par le délestage au niveau de l'énergie électrique que le pays a connu au cours de l'année 1999 et qui a eu pour conséquence une baisse notable du niveau de l'activité économique, et par conséquent de la demande de financement long.

Au vu de ces constats, on peut dire que, dans le système bancaire béninois, les crédits à court terme sont beaucoup plus octroyés que les autres types de crédit, et que ce sont particulièrement les crédits à long terme (CRLT) qui font le plus défaut. Cette situation

s'explique par la structure par terme des dépôts caractérisée, en permanence, par la prédominance des dépôts courts. Par ailleurs, il convient de souligner aussi que, globalement, les crédits à l'économie ont connu, entre 1980 et 1982, une évolution à la hausse qui s'est traduite par des taux de croissance respectifs de 2,35% et 3,45 % entre 1980-1981 et 1981-1982. Ce retournement momentané de tendance rend compte de l'instabilité des ressources détenues par le système bancaire classique.

En outre, l'évolution réelle de ces différents types de crédits a été appréciée par la distribution de leur taux de croissance annuel (graphique 2). Cette distribution montre une même évolution dans le temps des crédits à court, à moyen et à long terme regroupés en crédits à court, moyen et long termes. Elle est caractérisée par une suite alternée de hausses et de baisses qui diffère en ampleur d'une période à l'autre. Ces différences s'observent nettement lorsqu'on considère les périodes suivantes : 1983 à 1989, 1990 à 1993 et 1994 à 1999. La première période caractérise le système bancaire dominé par le monopole des banques d'Etat tandis que les périodes 1990-1993 et 1994-1998 marquent l'ère du libéralisme, avec notamment la dévaluation de janvier 1994.

Avant la libéralisation (1984-1989), en dehors des CRCT dont le taux de croissance annuel a été de 65,35% en 1985, les autres types de crédit, à savoir les crédits à moyen et long termes et les crédits à long terme ont connu une croissance explosive. Elle a été de 194,6% pour les CRMT, de 184,2% pour les CRMLT et de 273,5% pour les CRLT avant de chuter de façon drastique, respectivement de 70,6% et de 66,4% en 1986 et d'environ 13% en 1987. Les CRCT n'ont connu, quant à eux, qu'une baisse de 41,6% en 1986. Ces différentes baisses ont été suivies par des hausses moins accentuées de 1986 à 1988 en ce qui concerne les crédits à court et à moyen terme. La chute des CRLT a persisté pendant ce temps. Entre 1988 et 1989, une évolution à la baisse est notée au niveau des différents types

de crédit : 48,6% pour les CRCT, 25,9% pour les CRMT, 48,4% pour les CRLT et 27,2% pour les CRMLT.

Après la libéralisation et avant la dévaluation de 1994, en dehors des CRLT qui ont connu une croissance explosive de 344,5% en 1990 avant de connaître une baisse de 29,81% en 1993, les crédits à court et à moyen terme ont connu une évolution à la hausse sur toute la période.

Avec l'avènement de la dévaluation de 1994, les crédits à court, à moyen terme, d'une part, et les crédits à long terme, d'autre part, ont enregistré pratiquement des mouvements de sens contraires. Pendant que les CRLT ont augmenté d'environ 165% entre 1994 et 1995, les crédits à court et à moyen terme ont chuté respectivement de 46,61% et 27,81% au cours de la même période. Cette situation a duré jusqu'en 1996. Entre 1996 et 1997, les différents types de crédits ont connu une baisse qui s'est poursuivie en 1998 pour les CRMLT alors que les CRCT ont crû. Entre 1998 et 1999, tous les types de crédits ont subi une hausse (cf. Graphique 2).

Quant à l'évolution et à l'analyse des crédits en souffrance, regroupant les crédits impayés et les crédits douteux, l'observation de la distribution en pourcentage des différentes composantes des crédits en souffrance permet de constater, à l'instar de la distribution des composantes des crédits à l'économie, que les crédits impayés et les crédits douteux évoluent en sens inverse (cf. Graphique 3). Avant la libéralisation, on note qu'en dehors de l'année 1986 où les crédits impayés ont représenté 46,61% des crédits en souffrance, ce qui suppose que les crédits douteux ont été importants (53,39%) au cours de cette année, ils sont restés au-dessus de 50% jusqu'en 1989. Au cours de cette période, le niveau le plus élevé de la proportion des crédits impayés dans les crédits en souffrance est estimé à 64,70 % en 1985 contre 53,39% pour les crédits douteux en 1986. Il convient de souligner aussi que, pendant cette période, la proportion moyenne des crédits impayés par

rapport aux crédits à l'économie est évaluée à 54,53% contre 47,18% pour les crédits douteux.

Après la libéralisation et avant la dévaluation survenue en 1994, la dominance des crédits impayés (par rapport aux crédits douteux) est maintenue avec une évolution à la hausse de leur proportion. La proportion la plus élevée est estimée à 80,20% et est obtenue en 1993. Quant aux crédits douteux, la proportion la plus élevée est estimée à 48,68% et est obtenue en 1990. Par rapport aux crédits à l'économie, la proportion moyenne des crédits impayés est estimée à 71,39% contre 38,28 % pour les crédits douteux.

Après la dévaluation, si l'évolution des deux types de crédits est restée la même par rapport à la période après la libéralisation et avant la dévaluation, on note que, sur toute la période d'étude, la plus forte proportion enregistrée au niveau des crédits impayés et immobilisés, est celle de 1994 (80,66%). Après cette année, cette proportion a connu une baisse continue jusqu'en 1999 où elle est passée à 55,36%. Le phénomène contraire est observé au niveau des crédits douteux et litigieux. Ainsi, la proportion de ces derniers est passée de 19,34% en 1994 à 44,64% en 1999. Par rapport aux crédits à l'économie, cette période affiche la proportion moyenne la plus faible aussi bien pour les crédits impayés que pour les crédits douteux. La proportion moyenne des crédits impayés par rapport aux crédits à l'économie est fixée à 17,72% contre 6,27% pour les crédits douteux.

Au vu des résultats obtenus, il convient de souligner la prépondérance des crédits impayés dans les crédits en souffrance au niveau du système bancaire béninois et une montée des crédits douteux et litigieux après la dévaluation de 1994. Par ailleurs, il convient de souligner également la forte baisse observée au niveau des proportions des différentes composantes des crédits en souffrance par rapport aux crédits à l'économie au cours de cette phase.

Enfin, l'évolution et l'analyse des dépôts bancaires (à vue et à terme des particuliers, des entreprises et de l'Etat) sont également décrites avant et après la libéralisation.

Avant la libéralisation, on note dans un premier temps, entre 1980 et 1982, que les dépôts en banque, tels que libellés, ont connu d'abord une évolution à la hausse (12,08%) entre 1980 et 1981 avant de chuter à (4,46%) entre 1981 et 1982. Dans un second temps, il a été observé une prédominance des dépôts à vue par rapport aux dépôts à terme. Leur proportion par rapport aux dépôts totaux est supérieure à 50%. Entre 1983 et 1986, la dominance des dépôts à vue est restée constante avec une moyenne de 64,60 contre 35,40% pour les dépôts à terme. Après avoir connu une baisse en niveau de 7,8% entre 1986 et 1987, les dépôts à vue ont fortement augmenté avec un pic (75,39%) en 1989 (cf. Graphique 4).

Après la libéralisation et avant la dévaluation survenue en 1994, les dépôts à vue ont chuté alors que les dépôts à terme ont crû. En effet, les dépôts à vue sont passés de 71,54% des dépôts totaux en 1990 à 58,30% en 1993, soit une baisse de 19% tandis que les dépôts à terme sont passés, quant à eux, de 28,46% en 1990 à 41,70% en 1993, soit une hausse de 47%. Après la dévaluation, l'écart entre les proportions des dépôts à vue et des dépôts à terme s'est affaibli. On note une moyenne de 55,51% pour les dépôts à vue, 44,49% pour les dépôts à terme entre 1994 et 1999 contre respectivement 65,58% et 34,42% au cours de la période 1983-1989. Soulignons surtout la hausse de la proportion des dépôts à terme par rapport à celle des dépôts à vue entre 1998 et 1999. Il en découle que les dépôts à terme deviennent de plus en plus importants ; mais cela ne suffirait certainement pas pour espérer une prépondérance du financement long au niveau des banques.

On peut en conclure qu'une partie de l'hypothèse 1 est vérifiée : la prédominance des dépôts à court terme et l'obligation d'observer les règles classiques de gestion (notamment

le respect des ratios prudentiels) expliquent que les banques, malgré leur surliquidité<sup>6</sup>, ne puissent pas financer les crédits à moyen et long termes.

## 7.2. L'évolution des IFD depuis les années 90

L'évolution des IFD, depuis 1990, peut s'apprécier à travers le volume des dépôts, le volume des fonds propres, les lignes de crédit, le montant des placements auprès des banques, l'encours du crédit, le sociétariat (pour les structures mutuelles et/ou coopératives). Le tableau 2 montre l'ampleur de cette évolution de 1993 à 1998.

**Tableau II : Evolution des 3 plus importantes IFD (FECECAM, PADME, FENACREP) de 1994 à 1998 à travers quelques variables**

VARIABLES	1994	1995	1998
Crédit dans l'année (milliards de FCFA)	2,4	7,7	16,1
Montant moyen de crédit dans l'année FCFA)			
FECECAM	96.302	138.622	210.093
PADME	-	322.346	438.870
FENACREP	-	43.000	67.323

Sources : BCEAO – BIT/PASMEC : Banques de données sur les SFD 1994-1995 ; 1998.

L'environnement interne aux IFD montre une variété d'expériences d'épargne et/ou de crédit qui se distinguent par la taille, le degré de structuration, la philosophie, les objectifs, les moyens techniques, financiers et humains, les produits financiers offerts à la clientèle, etc. Le tableau 2 montre une évolution assez significative de l'ensemble des variables sur les six années qui témoigne du dynamisme du secteur. Un tel dynamisme est appelé à se développer avec l'instauration d'un cadre juridique réglementant les activités des IFD au Bénin (cf. loi 97-027 du 08 août 1997 dite loi PARMEC), cadre juridique qui, techniquement, va pousser les acteurs du secteur à plus de professionnalisme.

### 7.3. Etat des lieux des relations entre les IFD et leurs clients, et les banques

Cet état des lieux rend compte des données collectées et permet notamment de présenter les problèmes rencontrés par ces différents agents dans leurs interrelations, comme suit :

- Pour assurer le refinancement d'une IFD, la banque exige un dépôt de garantie de 10% prélevé sur le montant à accorder à l'IFD et applique un taux d'intérêt de 10% sur le montant global du prêt, ce qui pénalise l'IFD. Le taux d'intérêt pratiqué par l'IFD sur un crédit peu risqué se situe entre 10 et 11% l'an et, dans le même temps, les dépôts à terme effectués par l'IFD auprès de cette même banque ne rapportent que 3% l'an. Les responsables de l'IFD estiment que le taux d'intérêt débiteur pratiqué par la banque est assez élevé. Mais, du point de vue de la banque, la marge n'est pas importante dans la mesure où le coût de mobilisation des ressources sur le marché international se situe entre 6 et 6,5% auquel doivent s'ajouter les charges. Au regard de ce qui précède, et suite aux discussions avec les banques, on peut conclure qu'il n'est pas possible que le taux débiteur proposé par ces dernières, pour le refinancement des IFD, baisse encore de façon significative. Les IFD doivent alors commencer par s'habituer aux conditions du marché.
- En début d'année, l'IFD communique à la banque ses besoins de refinancement. Mais, souvent, la banque ne réagit pas. Un tel silence peut laisser croire, à tort, que le besoin pourrait être pleinement satisfait. Or, dans la réalité, dès que l'IFD se trouve dans un besoin de refinancement, et qu'elle contacte la banque, celle-ci ne lui verse qu'une partie des fonds demandés ; de telle sorte que l'IFD est obligée de reprendre à nouveau contact avec ladite banque pour que lui soit fourni le complément. Dans ce deuxième cas, l'IFD n'aura, tout au plus, qu'une faible partie du complément réclamé. Pour la banque, cette attitude est dictée

---

<sup>6</sup> La surliquidité est analysée ici par rapport à l'économie nationale, les banques n'utilisant qu'une faible proportion de leurs ressources

par le souci de respecter les normes prudentielles : en effet, elle ne peut prendre sur un seul client des risques importants (nécessité de procéder à une diversification suffisante des risques). De plus, une autre explication est l'insuffisance de communication entre l'IFD et la banque qui empêche cette dernière d'appréhender le degré réel de risque que représente l'IFD cliente. Un cadre de concertation et de discussions efficace pourrait permettre d'instaurer une compréhension mutuelle et une meilleure collaboration. Mais, au-delà de ces incompréhensions, les IFD ainsi que leurs clients subissent également de la part des banques, quelques désagréments que sont:

- Le mauvais accueil réservé par les banques aux clients des IFD qui n'ont pas la bonne tenue observée chez les clients habituels : ce sont souvent de personnes pauvres, mal habillées et portant quelquefois leurs enfants au dos, toutes choses qui déplaisent aux banques.
- le temps passé par certains clients des IFD à la banque (parfois toute une journée), tout juste pour y effectuer un versement. En effet, les clients analphabètes remplissent mal les fiches de versement et, de ce fait, sont automatiquement renvoyés dès qu'ils arrivent au guichet après être restés longtemps dans le rang. Le plus dur à supporter, c'est qu'après avoir repris la fiche, ils doivent refaire le rang.
- Les désagréments subis par certains clients des IFD peuvent s'amplifier lorsque la banque décide de faire des guichets à part pour eux et lorsque ces guichets sont disposés à l'extérieur de la banque. De telle sorte qu'un client qui doit rembourser au même moment à la banque en tant que client direct de la banque et également en tant que client de l'IFD se voit, dans un premier temps, admis au sein de la banque en sa qualité de client direct de cette banque et, dès qu'il doit rembourser à la même banque le prêt reçu auprès de l'IFD, il doit se mettre dans le rang du dehors.

- la décision de la banque de facturer à l'IFD, à partir d'une date donnée, les coûts réels des opérations de guichet qui s'élèvent à environ 300 FCFA par client et par opération, sous prétexte que le nombre de la clientèle de l'IFD, qui fréquente les agences de la banque et utilise les divers imprimés, est élevé. Naturellement, cette disposition de la banque accroît les charges de l'IFD qui doit désormais supporter un coût fixe par opération, quel que soit le montant que son client vient verser.

- la mauvaise gestion parfois constatée des comptes de la clientèle des IFD. En effet, il arrive assez souvent que la banque fasse des erreurs dans l'enregistrement des opérations. Des relevés entachés d'erreurs sont ainsi envoyés à l'IFD qui peut relancer les clients concernés alors qu'ils sont en règle. Les clients, surpris d'être relancés sont obligés d'exhiber leur reçu de versement pour convaincre l'IFD que l'erreur se trouve au niveau de la banque.

- une certaine lenteur est également observée dans la saisie des informations au niveau de la banque ainsi que dans l'envoi par celle-ci des relevés bancaires à l'IFD. Ce retard peut atteindre deux jours. Il se passe donc un temps relativement important entre le moment où le client rembourse et le moment où l'information parvient à l'IFD, privant cette dernière d'interagir en temps réel.

- Il est aussi arrivé plusieurs fois que la banque refuse de mettre des chéquiers à la disposition de l'IFD qui en a besoin de toute urgence pour émettre des chèques au profit de ses clients.

Dans un autre sens, c'est plutôt les banques qui pensent qu'elles subissent une concurrence déloyale de la part des IFD, ces dernières prêtant parfois des montants très élevés qui situent le niveau de leurs interventions au-dessus du seuil (limite inférieure) des prêts bancaires, tout en bénéficiant, contrairement aux banques, de certains avantages fiscaux et de subventions.

#### 7.4. Problèmes de refinancement rencontrés par les IFD vis-à-vis des banques

La montée en puissance des IFD sur l'échiquier financier national devient de plus en plus perceptible, ce qui pourrait induire une attention plus marquée des banques vis-à-vis d'elles. Mais, quel est l'état actuel des refinancements opérés par les banques au profit des IFD, comparés aux placements faits par les IFD auprès des banques ? Quels sont, en outre, les facteurs les plus importants qui empêchent les IFD de se refinancer ? Quelles sont, enfin, les perspectives qui se dessinent dans ce domaine ?

Les activités, objet de relations entre les banques et les IFD sont consignées dans le tableau 3 :

**Tableau 3 : Opérations réalisées par les IFD avec les banques**

IFD	ECOBANK	Bank Of Africa (BOA)	Financial Bank (FB)	BIBe	Continental Bank
VITAL FINANCE	OG		RF	OG	
PADME		OG	OG ; RF		
Convergence 2000	OG	OG	OG		
MDB	OG			OG	
FECECAM	OG	OG	OG	OG	OG

Source : Notre enquête; OG = Opérations de Guichets ; RF = Refinancement

Le tableau 3 ci-dessus montre que les relations entre les banques et les IFD concernent essentiellement les opérations de guichet. Quelques cas de refinancement s'observent néanmoins entre la Financial Bank et VITAL FINANCE et entre la Financial Bank et le PADME. Le tableau 4 ci-dessous montre le montant des crédits reçus par les IFD sous forme de refinancement.

**Tableau 4 : Montant des crédits (en FCFA) reçus par les IFD sous forme de refinancement au cours des quatre dernières années**

	1996	1997	1998	1999
VITAL FINANCE	0	0	0	100.000.000 (FB)
PADME	0	42.205.619 (FB)	190.000.000 (BOAD)	536.274.791 (FB)
Convergence 2000	0	0	0	0
MDB	0	0	0	0
FECECAM	-	-	-	-

Source : Notre enquête, 2000.

La part du refinancement des IFD par les banques est relativement faible. Pour le PADME, elle représente 2,47% du montant total de crédit déboursé en 1997, 6,15% en 1998 et 9,78% en 1999. Pour VITAL FINANCE, le refinancement est un peu plus élevé et atteint en 1999 environ 21,6% du montant total de crédit déboursé. Convergence 2000 et MDB ne reçoivent encore rien. On peut en conclure que les banques locales sont très absentes dans le refinancement des IFD au Bénin. Toutefois, la progression de la contribution des banques au refinancement des IFD est un bon signe qui permet d'espérer que les relations entre ces institutions iraient en se développant et en s'élargissant.

L'analyse des tableaux 3 et 4 montrent que, sur les cinq IFD retenues, quatre ont des relations avec la Financial Bank, et deux parmi ces quatre bénéficient à la fois des opérations de guichet et de refinancement. A part la Financial Bank, aucune des autres banques ne s'est prêtée au refinancement des IFD. De même, hormis la FECECAM, la Continental Bank, n'a pas encore eu de relation avec les IFD de l'échantillon (cf. tableau 3). Signalons que le PADME a bénéficié d'un refinancement de la BOAD.

Examinons ensuite à travers le tableau 5 ci-après les difficultés que rencontrent les IFD en matière de refinancement.

**Tableau 5 : Contraintes liées au refinancement, telles que perçues par les IFD**

	Fort Taux débiteur	Délai long de mise en place du refinancement	Difficultés pour l'IFD à réunir les garanties exigées	Problèmes institutionnels
VITAL FINANCE	X		N	X
PADME	X	X	N	
Convergence 2000		X	N	X
MDB	X		N	X

X = Oui ; N = Non : Source : Notre enquête, novembre – décembre 2000.

Lorsqu'on analyse les raisons avancées par les quatre IFD (VITAL FINANCE, PADME, C2000 et MDB), trois apparaissent de façon presque constante au niveau d'au moins 50% de ces IFD. Il s'agit du fort taux débiteur (VITAL FINANCE, PADME, MDB), du délai de refinancement qui semble long pour des besoins à satisfaire immédiatement par les IFD (VITAL FINANCE, PADME dans le cas du prêts à la BOAD), et des problèmes institutionnels (VITAL FINANCE, C2000, MDB).

En ce qui concerne la nature des taux d'intérêt débiteurs, on observe que la Financial Bank applique aux IFD un taux d'en moyenne 10,5% en moyenne. Ainsi, PADME et VITAL FINANCE, en mettant en place, au profit de leur clientèle, des crédits à partir des fonds reçus de la Financial Bank, en retireront un taux de rentabilité brut de 13% environ au minimum et de 24% au maximum, dans l'hypothèse d'un bon recyclage des remboursements au fur et à mesure qu'ils se font et d'une bonne gestion de la trésorerie. Selon PADME, dans les mêmes conditions décrites tantôt, et en raison de ses charges de structure qui tournent autour 10% en moyenne, elle ne peut dégager dans le meilleur des cas, qu'un profit net de 3,5%, ce qui serait assez faible pour le stimuler. VITAL FINANCE n'arriverait pas à ce niveau de profit, vu ses charges de structure qui sont bien plus élevées du fait probablement de sa jeunesse. Pour PADME et VITAL FINANCE, la recherche de refinancement auprès des banques de la place vise beaucoup plus à satisfaire et à fidéliser la

clientèle qu'à en retirer un profit. Quant à MDB, elle n'a même pas voulu prendre le risque de contracter ce prêt à cause du taux pratiqué par les banques. Il apparaît clairement que le taux d'intérêt débiteur de la Financial Bank est une contrainte limitant le recours au refinancement des IFD. Un aspect de l'hypothèse 2 se trouve ainsi vérifié. Mais la garantie, si elle empêche les micro-entrepreneurs d'accéder aux services bancaires, comme le stipule l'hypothèse 2, ne constitue pas pour autant une contrainte pour les IFD en matière d'accès à des fonds de refinancement .

Les délais de refinancement et les problèmes institutionnels ont été aussi identifiés comme une contrainte de taille, surtout par Convergence 2000 qui estime que le temps passé pour obtenir un refinancement est relativement long. Cette lenteur serait imputable à des problèmes institutionnels. En effet, les banques sont assez rigoureuses dans l'appréciation des dossiers de financement et ont toujours souhaité que les IFD présentent de tels dossiers en respectant un formulaire qui ne serait pas toujours aisé à utiliser par les IFD. Convergence 2000 a été soumis à un système de rating (selon la méthodologie GIRAFE qui est un outil d'évaluation assez complexe pour les institutions de microfinance). Cet outil aborde les questions de gouvernance, d'information, de système de gestion, de risques encourus, de contrôle interne, et s'intéresse aussi aux activités et au portefeuille de prêts, sans oublier les ratios de performance, les financements acquis, les dettes et fonds propres, l'efficacité et la rentabilité de l'institution. Pour beaucoup d'IFD, même si cet outil est utile, il est assez lourd à manier. D'ailleurs, très peu d'institutions de micro finance peuvent obtenir la note de 15/20 qui rend éligible au refinancement par la Financial Bank. Toutefois, cet outil a l'avantage d'indiquer, aux IFD qui y sont soumises, leurs faiblesses.

Une dernière entrave au refinancement des IFD par les banques vient du contraste relevé entre le taux de refinancement élevé pratiqué par ces dernières et les dépôts importants effectués par les IFD auprès d'elles.

Les tableaux suivants montrent respectivement le montant des intérêts versés aux banques par les IFD au titre du refinancement et le montant des dépôts effectués par ces dernières auprès des banques.

**Tableau 6 : Intérêts versés aux banques par les IFD refinancées (en FCFA)**

	1996	1997	1998	1999
VITAL FINANCE				9.007.279 (FB)
PADME		2.666.577 (FB)	141.939 (FB) 3.375.336 (BOAD)	22.077.191 (FB) 8.848.196 (BOAD)
FECECAM	290.424 (FB)	650.749 (FB)	1.851.862 (FB)	792.011 (FB)

Source : Notre enquête, décembre 2000.

**Tableau 7: Dépôts en FCFA effectués par les IFD auprès des banques**

IFD	1996	1997	1998	1999
VITAL FINANCE				15.000.000
PADME	104.238.068 (FB) 39.444.402 (BOA)	137.880 (FB) 24.892.353 (BOA)	57.118.929 (FB) 55.564.595 (BOA)	14.172.437 (FB) 7.553.415 (BOA)
C2000				21.315.784 (EB) 100.949.392 (BOA)
MDB	81.031.151 (BIBE)	27.396.671 BIBE)	36.512.728 BIBE)	35.605.314 (BIBE)
FECECAM	4.344.534.008 (BOA, FB, EC)	3.675.814.209 (BOA, FB, EC)	3.660.289.825 (BOA, FB, EC)	6.128.457.269 (BOA, FB, EC)
TOTAL	4.569.252.629	3.728.241.113	3.809.486.077	6.323.053.611

Source : Notre enquête, 2000.

Les dépôts (Tableau 7) peuvent représenter une garantie assez sûre pour les banques. Toutefois, on note que, toutes années confondues et lorsqu'on rapproche les tableaux 4 et 7, VITAL FINANCE et PADME ont pu bénéficier d'un refinancement à concurrence, respectivement, de 6 fois et 2,5 fois le montant de leurs dépôts bancaires. Quant à MDB et Convergence 2000, ils n'ont jamais été refinancés, malgré le niveau

relativement élevé de leurs dépôts. Ces statistiques montrent qu'il n'y a pas de relation étroite entre le montant des dépôts et le niveau des refinancements et l'on peut conclure même à un déséquilibre au niveau des flux financiers allant des IFD de l'échantillon vers les banques, comparé aux flux financiers des banques vers les IFD. Les mouvements de fonds des IFD de l'échantillon vers les banques sont estimés à plus de 18 milliards FCFA, soit plus de 21 fois le total des refinancements bancaires au profit des IFD. Ainsi, ces dernières sont bien désavantagées par rapport aux banques et, de ce fait, contribuent beaucoup plus au développement des banques que celles-ci ne le font à leur endroit. Par ailleurs, une autre remarque qu'on peut tirer de cette observation est que la FECECAM aurait avantage à assurer le refinancement des IFD à un taux rémunérateur plutôt que d'effectuer des dépôts importants et peu rentables auprès des banques commerciales. En effet, les dépôts de la FECECAM auprès desdites banques sont rémunérés entre 5,5% et 5,8% alors que, dans le même temps, certaines IFD supportent un coût élevé de refinancement bancaire.

### 7.5. L'efficacité organisationnelle

Les données d'enquête établissent le coût du franc de crédit comme l'indique le tableau 8.

**Tableau 8 : Coût du franc de crédit des IFD et des banques en 1998 et 1999**

IFD	Coût du franc de crédit en 1998	Coût du franc de crédit en 1999
MDB	0,15	0,11
Convergence 2000	-	0,04
PADME	0,09	0,07
VITAL FINANCE	0,82	0,34
FECECAM	0,09	0,12
Ensemble banques	0,14	0,08

Source : Notre enquête

Il ressort de ce tableau qu'en 1998, PADME et FECECAM ont obtenu approximativement le même coût pour le franc de crédit mis en place. Pour la même année, ce coût est pratiquement le même tant pour MDB que pour l'ensemble des banques commerciales. Pour l'année 1999, excepté Convergence 2000 qui a un coût du franc de crédit très bas, de l'ordre de 0,04 F, le coût du franc de crédit pour MDB et FECECAM est respectivement de l'ordre de 0,11 et 0,12 F, coût un peu plus élevé que celui de l'ensemble des banques. On pourrait expliquer cette situation par les difficultés rencontrées, notamment par la FECECAM, et qui l'ont conduite à élever suffisamment ses taux d'intérêt pour couvrir des charges de fonctionnement de plus en plus insupportables. Quant à PADME, il réalise un coût du franc de crédit égal à 0,07F, inférieur à la moyenne dégagée pour l'ensemble des banques qui se situe autour de 0,08F. Si, malgré le montant moyen relativement des crédits bancaires, le coût du franc de crédit est proche de celui des IFD dont le montant moyen de crédit est relativement bas, on peut en conclure que les banques commerciales sont moins efficaces que les IFD du point de vue de l'allocation des ressources. Lorsqu'on ajoute à cela l'efficacité allocative pour laquelle les IFD sont encore plus efficaces que les banques, nous en déduisons que l'hypothèse 3, à savoir que "les banques sont moins efficaces que les IFD dans l'octroi de crédit direct aux microentrepreneurs" est acceptée.

## **8. APPROCHES DE SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Les IFD doivent tirer des leçons des désagréments subis par ses clients et chercher à limiter leur dépendance vis-à-vis des banques par rapport aux opérations de guichet. Les IFD doivent disposer de leurs propres guichets au fur et à mesure de la croissance de leur clientèle et apprendre à ne pas toujours compter sur les banques classiques en ce qui concerne les opérations de faibles montants pour lesquelles elles ne se sont pas préparées.

Les pouvoirs publics doivent, en partenariat avec les banques et les IFD, revoir, à travers une réflexion approfondie, les avantages ou contraintes fiscales actuellement accordés à chacune de ces institutions afin d'instaurer une saine concurrence.

Etant donné que les IFD sont plus efficaces que les banques dans l'octroi du microcrédit aux microentrepreneurs, il serait avantageux pour les banques de se désengager du microcrédit, et pour les IFD de financer également des crédits d'un montant relativement plus élevé pour accroître leur rentabilité.

Les IFD doivent de plus en plus, se convaincre que l'époque de subvention des taux d'intérêt est révolue et que la vérité des prix s'applique désormais.

Même si les règles prudentielles en vigueur au niveau des banques sont contraignantes, un cadre d'échanges permettrait des réunions périodiques utiles pour une meilleure compréhension mutuelle des différentes contraintes et opportunités de partenariat, et instaurerait des rapports plus conviviaux. La mise en place de ce cadre de concertation - qui devra regrouper les représentants des différents types d'institutions de financement de l'économie - s'avère urgente. Le Consortium Alafia pourrait jouer un rôle important à ce niveau. Par ailleurs, au sein des IFD, il doit être possible d'examiner le refinancement, par la FECECAM, des autres IFD locales. Elle y tirerait certainement un avantage comparatif par rapport à sa stratégie actuelle de dépôt à terme rémunéré entre 5 et 6%. De même les IFD refinancées y gagneraient dans la mesure où elles pourraient obtenir des taux oscillant dans la fourchette de 6 à 10%. D'une manière générale, l'ensemble des IFD devrait également examiner la possibilité de se constituer en banque afin d'accroître leurs possibilités de mobilisation de ressources et d'amélioration des services à la clientèle.

## 9. CONCLUSION

La méfiance des banques vis-à-vis des IFD, méfiance qui se justifie pour plusieurs raisons, et les autres contraintes notamment celles liées au respect des normes prudentielles expliquent le faible niveau de refinancement des IFD par les banques. D'ailleurs, ce refinancement ne semble pas profiter aux IFD compte tenu du taux d'intérêt appliqué. La complexité du problème amène à conclure que, même si l'instauration d'un cadre de concertation produira quelques effets positifs en ce qu'elle améliorera l'indispensable connaissance mutuelle des modalités et contraintes de fonctionnement de chacune de ces institutions de manière à relever substantiellement le niveau de confiance au sein des différents acteurs. Les IFD auront intérêt à rechercher une solidarité entre elles à travers des possibilités de refinancement qu'elles peuvent établir entre elles et la création de leur propre banque.

Il est souhaitable que d'autres recherches soient entreprises pour étudier les modalités de refinancement entre IFD et de création d'une banque des IFD.

### Références bibliographiques

Akpo, P., 1992, 'Mobilisation des sources locales de financement du développement économique en général, et des petites et moyennes entreprises, en particulier'. Recherches post-doctorales dans le cadre de la Bourse d'Excellence de l'AUPELF/UREF, Institut Orléanais de Finance, Université d'Orléans, France.

BCEAO / Commission Bancaires, 1998, 'Rapport Annuel 1998'.

Gnansounou, S., 1989, 'Endettement et financement autonome dans l'économie sous-développée : de nouveaux arguments en faveur de l'épargne intérieure, du financement formel et informel au Bénin'. Thèse de l'Université d'Orléans.

Lelart, M., 1989, 'L'épargne informelle en Afrique: les tontines béninoises'. Revue Tiers Monde, Tome XXX, n°118.

McKinnon, R., 1973, 'Money and Capital in Economic Development'. Washington, DC, The Brookings Institution.

Shaw, E., 1973, 'Financial Deepening in Economic Development.' (Oxford: Oxford University Press).

## ANNEXES

## Annexe I : Statistiques sur les 16 IFD contenues dans la banque de données du PAS-MEC au cours de l'année 1998.

Dénomination	Nombre de membres ou clients	% de femmes	Ligne de crédit	Encours de crédit	Montant des dépôts
<b>SFD DE TYPE MUTUELLE OU COOPERATIVE D'EPARGNE ET DE CREDIT</b>					
FECECAM	250000	40	2745508365	17136421682	18982625226
FENACREP	11853	62,62	119532335	338836475	301097462
MDB	2745	37,3	0	175012276	179304439
Convergence 2000	1700	73	0	121829980	53866094
CBEC	26	42,3	0	23361053	19340110
CFPB	174	40,8	0	1727000	830000
CMMB	149	32,88	196000	4055172	11206847
<b>SFD DE TYPE CREDIT DIRECT</b>					
PADME	6668		247671672	1839820856	293637647
PAPME	398		63362829	932353638	83184216
<b>ONG DISPOSANT D'UN VOLET CREDIT</b>					
CBDIBA	13070	45,1	8500000	164628119	171291424
ASOPRIB	1634	44,92	0	33275000	27150000
IAMD-BENIN	56	26,78	0	5953675	9172925
SIAN'SON	164	60,97	0	470400	170186
CERIDAA	428	78,03	0	1096740	0
VITAL FINANCE	592	89	101143227	74703851	6854732
<b>TOTAL</b>	<b>289657</b>		<b>3285914428</b>	<b>20853545917</b>	<b>20139731308</b>

## Annexe II : Importance des cinq IFD de l'échantillon

Dénomination	Nombre de membres ou clients	% de femmes	Total crédit (FCFA)	Encours de crédit	Montant des dépôts
<b>SFD DE TYPE MUTUELLE OU COOPERATIVE D'EPARGNE ET DE CREDIT</b>					
FECECAM	250000	40	14.275.466.409	17136421682	18982625226
MDB	2745	37,3	165.873.869	175012276	179304439
Convergence 2000	1700	73	108.537.180	121829980	53866094
<b>SFD DE TYPE CREDIT DIRECT</b>					
PADME	6668		1.833.456.316	1839820856	293637647
VITAL FINANCE	592	89	103180000	74703851	6854732
<b>TOTAL</b>	<b>261705</b>		<b>103180000</b>	<b>19347788645</b>	<b>19516288138</b>

Source : PA- SMEC : Banques de données sur les SFD, 1998

### Annexe III : Questionnaire à l'intention des IFD

#### 1. Identification du SFD

- 1.1. Dénomination .....Contact: Tél /Fax.....E-mail
- 1.2. Village /Quartier du siège.....
- 1.3. Année de démarrage des activités de microfinance.....
- 1.4. Autres activités menées actuellement .....
- 1.5. Partenaires financiers : .....

Indiquez la/les banques avec laquelle/lesquelles vous collaborez.....

Préciser pour chaque banque l'objet de la collaboration

2/ Quelles activités exercez-vous ?

Microcrédit  Gros Crédit  Epargne  Assistance en gestion

3/ Quelle est le principe ?

Epargne avant crédit  Crédit sans épargne préalable  Crédit suivi d'épargne

4/ Quels sont à avis, les faits majeurs ayant marqué le secteur de la microfinance depuis les années 80 ?

(Citez quelques-uns puis commentez).

5/ Parmi les mesures de libéralisation, lesquelles vous ont-elles paru déterminantes pour le redressement du secteur de la microfinance ? (Citez quelques-uns puis commentez)

6/ Quels sont les taux débiteurs que vous pratiquez ?

Fixe  Variable (préciser l'intervalle) ..... Préférentiel (Préciser)

7/ Avez-vous eu besoin de refinancement dans le passé pour vos activités ?

Oui  Non

Si oui, auprès de quelle (s) structure (s) avez-vous bénéficié de ce refinancement ?

8/ Combien de fois vos demandes ont-elles été satisfaites ?

Toutes les fois  1 sur 2  1 sur 3  1 sur 4  Jamais

9/ Relation avec les banques

10/ Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le recours au refinancement ?

Fort taux débiteur  Délai de financement long  Problèmes de garantie   
(durée de la procédure d'octroi)

Problèmes institutionnels  Autres problèmes (préciser)

11/ Quels sont les types de crédits que vous octroyez ?

12/ Quels sont les différents taux d'intérêt que vous pratiquez sur vos crédits?

Taux d'intérêt Produit 1 :..... Taux d'intérêt produit 2... ..Taux d'intérêt produit 3.....

13/ Quels sont les taux de représentativité des femmes dans les structures de votre institution ?

Conseil d'Administration .....Comité de crédit.....Conseil de surveillance .....Gérance /Direction .....

14/ Décrivez chacun des produits que vous offrez à travers les caractéristiques suivantes : statut social du client visé, sexe du client visé, montant mini et maxi de prêt, délai de remboursement, période de différé, procédure de remboursement; Autres.....

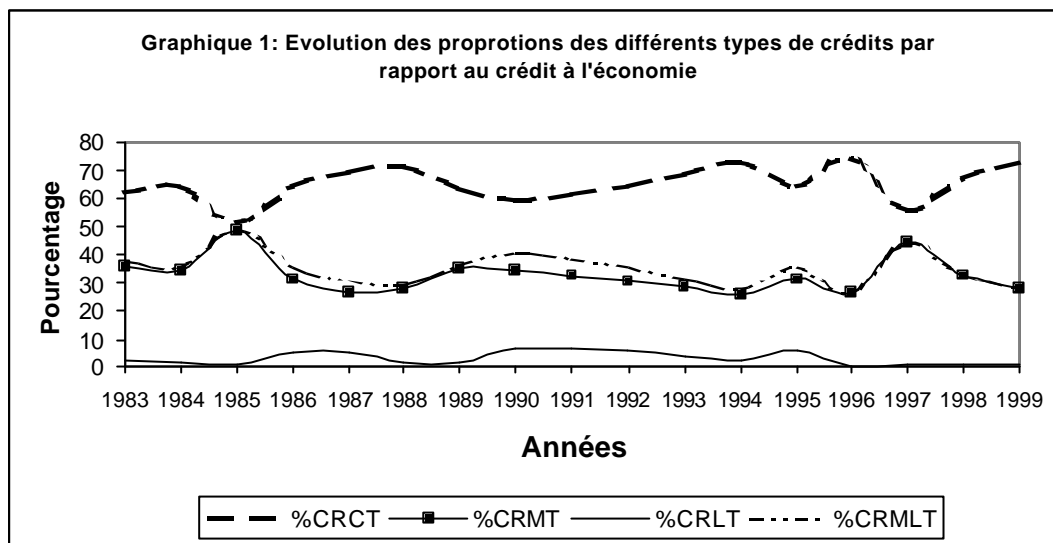
15/ Décrivez votre procédure d'octroi de crédits, d'ouverture de compte et les conditions de remboursement.

(Préciser les conditionnalités d'obtention d'un premier crédit, les procédures de renouvellement de crédit ; les modalités de remboursement puis les formalités habituelles à remplir par le client.)

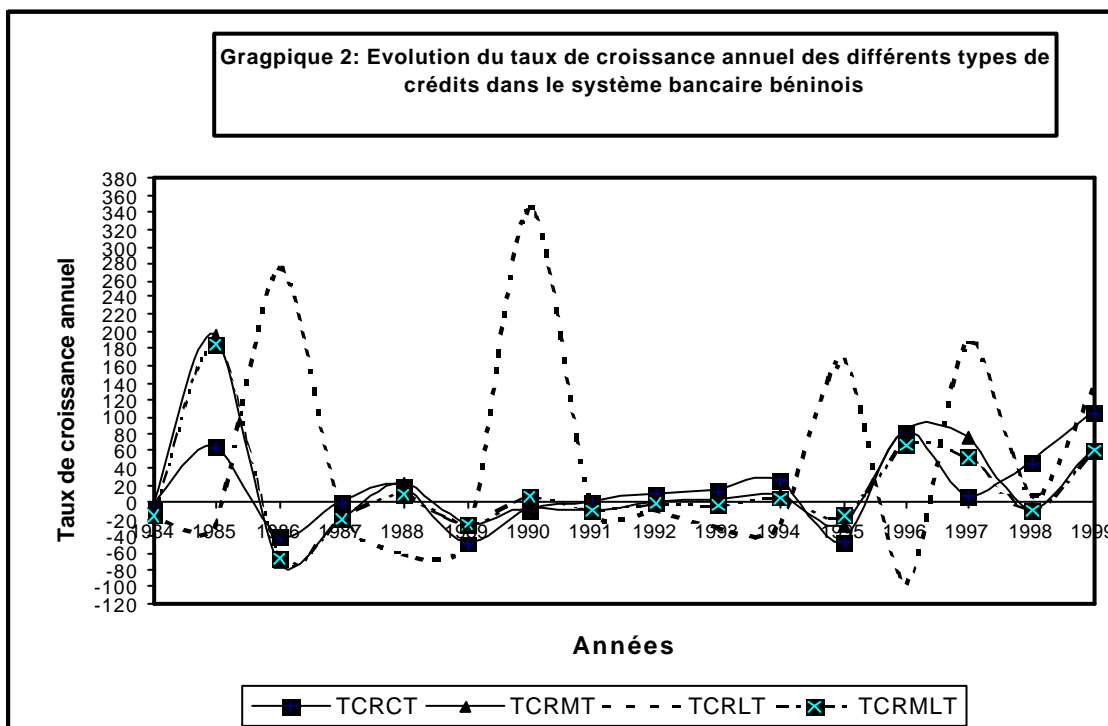
16/ Quel est votre taux de pénétration annuel moyen ?

17/ Quel est le coût supporté par l'institution pour un ( 01 ) franc de crédit accordé ? (Annexer au présent questionnaire la fiche des états financiers de 1998 et de 1999 )

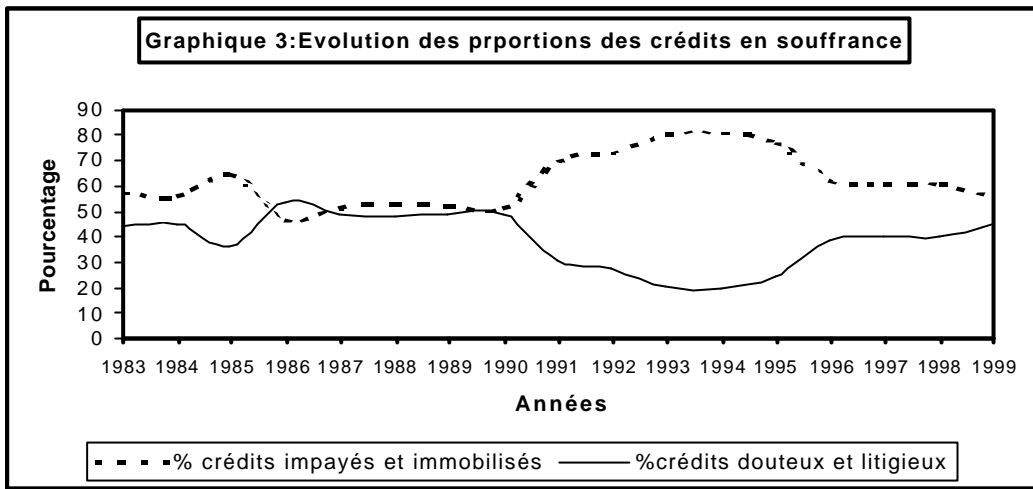
**GRAPHIQUE I**



**GRAPHIQUE II**

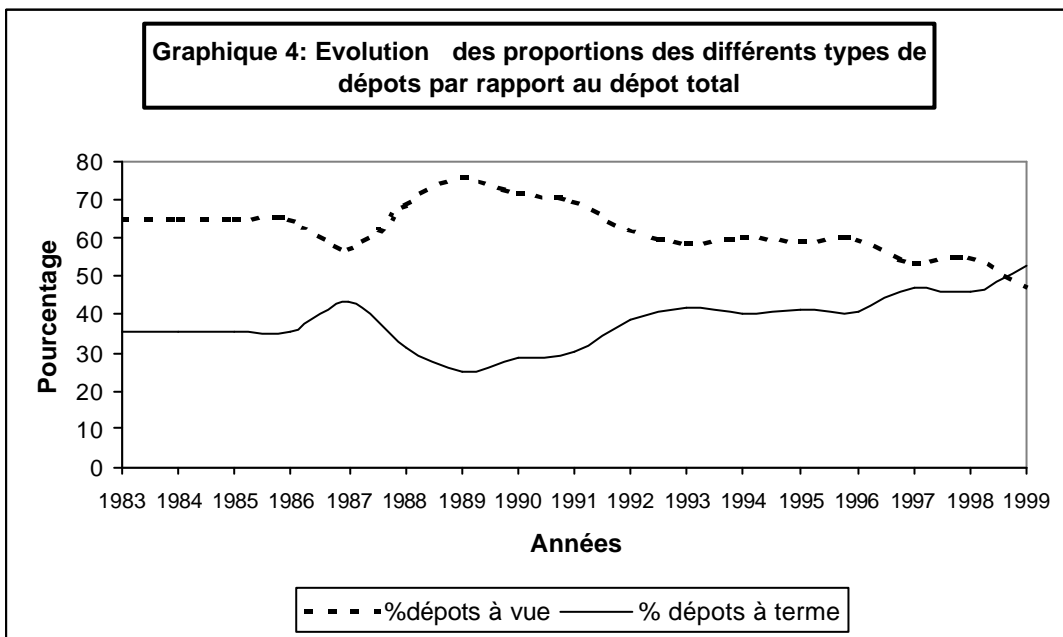


**GRAPHIQUE III**



**GRAPHIQUE**

**IV**



**LISTE DES ABREVIATIONS**

AUPELF	: Association des Universités Partiellement ou entièrement de Langue Française
BBD	: Banque Béninoise de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCB	: Banque Commerciale du Bénin
BIBE	: Banque Internationale du Bénin
BIPEN	: Bilan et Perspectives à court et moyen termes de l'Economie Nationale
BIT	: Bureau International de Travail
BOA	: Banque Of Africa
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CBDIBA	: Centre Béninois Des Initiatives à la Base
CERIDAA	: Centre d'Etude et de Recherche des Initiatives pour le Développement Agricole
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CMMB	: Caisse du Mouvement Mutualiste Béninois
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
C2000	: Convergence 2000
CRCAM	: Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
CRCT	: Crédit à Court Terme
CRMT	: Crédit à Moyen Terme
CRLT	: Crédit à Long Terme
CRMLT	: Crédit à Moyen et Long Termes
EC	: ECOBANK

FB	: Financial Bank
FECECAM	: Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FENACREP	: Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
GIRAFE	: Gouvernance, Information, Risques, Activités, Financement, Efficacité
IAMD	: Institut Africain d'Application des Méthodes de Développement
IFD	: Institutions de Financement Décentralisées
IFDI	: Institutions de Financement Décentralisées Informelles
ISPEC	: Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative
MDB	: Mutuelles pour le Développement à la Base
MIMAP	: Micro Impact for Macro and Adjustment Policy (Impact Micro Economique des politiques Macro Economiques)
MRDM	: Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance
OG	: Opérations de Guichets
PADME	: Projet d'Appui au Développement de Micro-Entreprises
PAPME	: Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
Loi PARMEC	: Loi Portant Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PA-SMEC	: Projet d'Appui aux Structures Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PVD	: Pays en Voie de Développement
FR	: Refinancement
SFD	: Système Financier Décentralisé
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
UREF	: Université des Réseaux d'Expression Française

